



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

ASSEMBLEE GENERALE



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Le congrès annuel de Lausanne s'est révélé être l'occasion de réunir l'Assemblée Générale de la CIB.

Durant cette Assemblée Générale, il a été question de dresser un bilan de l'année écoulée mais de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. En 2018, la CIB s'est encore agrandie, puisqu'elle compte cinq nouveaux membres (la Fédération des Barreaux de Haïti, la Martinique, la Guyane et les barreaux de Goma (République démocratique du Congo) et de Saint-Marc (Haïti).

Le président en exercice, Stanley GASTON a rappelé l'importance que constitue les déplacements au sein de la CIB. En effet, ils créent une interaction entre les avocats et les fidélisent en tant que membres de la CIB.

Il a par ailleurs souligné l'importance pour les Barreaux membres de communiquer et ce pour plusieurs raisons : lors de l'organisation d'événements internes afin que la CIB puisse aider à l'organisation si telle est la volonté du Barreau, en matière de défense de la défense pour que la CIB soit informée, qu'elle agisse le plus rapidement possible et qu'elle relaye cette information au plus grand nombre.

Au niveau structurel, il insiste sur la nécessité de réunir le Conseil d'Administration fréquemment et propose certains aménagements au sein des postes ; qu'il soit créé un rôle d'observateur tenu par deux jeunes représentants, la nomination de Me ROSSI-LANTHIER au poste d'administrateur ainsi que la création d'une commission d'évaluation.

Et enfin, l'adoption de neuf résolutions lors du 33ème congrès suivi de la confirmation du bâtonnier tchadien que le 34ème congrès annuel se tiendra au Tchad et proposition du Gabon pour organiser le 35ème congrès en 2020.

Avant de fermer la séance, le président met en garde la CIB contre la lourdeur bureaucratique qui semble s'installer



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

33^E CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Durant cette Assemblée Générale, il a été question de dresser un bilan de l'année écoulée mais de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres. En 2018, la CIB s'est encore agrandie, puisqu'elle compte cinq nouveaux membres (la Fédération des Barreaux de Haïti, la Martinique, la Guyane et les barreaux de Goma (République démocratique du Congo) et de Saint-Marc (Haïti)).

Ordre du jour

1. Présentation du bilan
2. Adhésion des nouveaux barreaux
3. Publication de la Lettre de la CIB et rapport moral
4. Conseil Scientifique
5. Bilan défense de la défense
6. Tenue des 3 Conseils d'Administration
7. Renforcement structurel
8. Gouvernance de la CIB
9. Activités des barreaux membres pour 2019
10. Bilan financier et budget 2019
11. Adoption des résolutions
12. 34^{ème} Congrès au Tchad
13. Désignation du Barreau hôte du 35^{ème} Congrès de la CIB
14. Questions d'intérêt général
15. Passation de pouvoir et intronisation du nouveau président

1-Présentation du bilan

Monsieur le Président Stanley GASTON prend la parole en rappelant que la CIB regroupe 45 pays et une centaine de barreaux. Il rappelle également qu'il est nécessaire de se déplacer dans le but de manifester et de fidéliser les membres.

Il fait ensuite le détail des déplacements des membres de la CIB pendant l'année écoulée (PJ n°1).

2-Adhésion de nouveaux membres

Stanley GASTON informe l'assemblée générale des nouvelles adhésions à la CIB :

- Fédération des Barreaux d'Haïti
- Barreau de Saint-Marc, Haïti
- Martinique
- Guyane
- Goma, Congo RDC



3-Publication de la Lettre de la CIB et rapport moral

La parole est donnée à Monsieur le Secrétaire Général Bernard VATIER qui fait un point sur l'action menée par le Président GASTON et notamment sur son engagement dans la promotion de l'Etat de Droit. Il évoque l'action de la CIB au cours de l'année, en particulier la tenue des états généraux du jeune avocat. Il fait connaître à l'assemblée les décisions prises lors du Conseil d'administration tenu le 5 décembre et la nomination de Delphine Jaafar comme déléguée exécutive. Il évoque les actions à venir

Sur la Lettre de la CIB Bernard VATIER explique qu'elle paraît tous les trois mois, qu'elle est compliquée à monter compte-tenu de l'équipe restreinte. Il explique ensuite qu'il faut que la CIB puisse se doter d'un outil qui lui permette d'avoir son identité, qu'elle puisse disposer d'un réseau d'informations transmises par les barreaux et les diffuser.

Bernard VATIER invite les barreaux à communiquer sur leurs événements afin d'en faire communication dans la Lettre.

La Lettre doit être la marque de l'identité de la CIB. Par ailleurs, les travaux qui sont menés lors des Congrès et des journées de formation en prélude doivent pouvoir être publiés (flashes, informations juridiques...).

La lettre peut également être l'occasion d'intégrer du contenu scientifique en collaboration avec le comité présidé par Pascal BEAUVAIS.

4-Comité Scientifique

La parole est donnée à Pascal BEAUVAIS, Président du Conseil Scientifique, qui rappelle que le Conseil Scientifique a été mis en place il y a deux ans à la suite d'un constat simple : les échanges intéressants et fructueux des Congrès n'étaient pas assez exploités et diffusés. L'objectif du Conseil Scientifique est pourtant que la réflexion essentielle soit diffusée, mieux structurée.

Pascal BEAUVAIS propose une montée en puissance du Conseil Scientifique, l'on pourrait imaginer un travail d'organisation par groupe thématique (droits de la défense, arbitrage, droit de la santé...), groupes de travail en identifiant des avocats experts, universitaires, essayer de produire des notes/avis qui par leur qualité pourront avoir une influence... Il est nécessaire de structurer dans les années qui viennent, d'avoir une réflexion sur de nouveaux outils de diffusion (revue scientifique annuelle), nouveau canal pour des rapports ou des études.

Le Président GASTON explique que, suivant les discussions et ce qui en ressort, nous pourrions proposer des modifications de statuts.

5-Défense de la défense

Le Président GASTON commence par saluer l'action de Richard SEDILLOT et Martin PRADEL et donne la parole aux secrétaires généraux adjoints en charge de la Commission.

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Yves OSCHINSKY revient sur le panel de la veille, sur le concept de défense de la défense. Il rappelle que lors du Conseil D'Administration de mai 2018 une commission défense de la défense a été constituée et est composée comme suit : les deux secrétaires généraux adjoints, Monsieur le Bâtonnier Luc ADJE, Richard SEDILLOT, Monsieur le Bâtonnier Rachid OUALI, Martin PRADEL. Yves OSCHINSKY précise que cette équipe est évidemment accueillante et qu'elle regroupe, pour chaque dossier considéré, les personnes qui pourraient détenir des informations utiles.

Yves OSCHINSKY explique que la commission défense de la défense travaille sur les alertes qui leur parviennent si bien qu'il est indispensable que les barreaux membres les contactent en cas de violations des droits de la défense ou en cas de difficulté d'un confrère.

Il revient sur quelques cas qui ont été traités cette année : le cas du défenseur judiciaire Serge BUFOLE en RDC, le cas des élections au Gabon, la situation au Tchad suite à l'attaque d'un convoi dans lequel se trouvait un avocat, la situation du Bâtonnier TRAORE au Burkina Faso... Il rappelle également le cas important de Me Firmin YANGAMBI arrêté en 2009.

Yves OSCHINSKY rappelle l'importance des alertes et informations que vous pouvez nous fournir.

6-Tenue des trois Conseils d'Administration

Stanley GASTON considère que les organes de la CIB ne se réunissent pas assez souvent, d'où la tenue de 3 Conseils d'Administration (Paris / Kinshasa / Lausanne).

Bernard VATIER explique que les CA ont été ouverts, qu'ils ont permis la constatation de la modification sensible de la CIB depuis le décès du Bâtonnier STASI. La CIB a pris une dimension nouvelle dans la mesure où les Congrès regroupent des milliers d'avocats. Le conseil a approuvé le projet de budget 2019 qui met à disposition de la CIB des moyens nouveaux permettant de favoriser l'efficacité du secrétariat général, la communication et les actions à venir auprès des barreaux qui sont demandeurs de réunions intermédiaires. Il annonce un événement à Marrakech avec le barreau marocain en mars 2019 qui permettra de réunir le CA, un événement les 10 et 11 mai à Sofia au cours duquel il souhaite une intervention des magistrats pour évoquer le thème de « la déontologie au service du procès équitable ».

7-Renforcement structurel

Ce point venant d'être évoqué il est inutile d'en parler plus avant.

8-Gouvernance de la CIB

Stanley GASTON et Bernard VATIER abordent la question de la place des jeunes au sein de la CIB et annonce que la CA a décidé qu'un rôle d'observateur au sein du CA soit tenu par deux jeunes représentants, un jeune et une jeune avocate.

Bernard VATIER informe également qu'une commission d'évaluation de la structure de la CIB a été constituée. Elle est composée de Stanley GASTON et Jackson NGNIE KAMGA. Un document de réflexion sera soumis au Conseil d'administration prévu pour se tenir à Marrakech. L'idée est d'adopter un mode d'organisation de la CIB en rapport avec les nouveaux enjeux auxquels la CIB est désormais confrontée.

Bernard VATIER rappelle que le poste d'administrateur de Peggy WAROLIN est toujours vide. Le Bâtonnier GRONDIN propose que Me ROSSI-LANTHIER puisse la remplacer. Par acclamation l'AG vote l'intégration de celle-ci au Conseil d'Administration.

Enfin Bernard VATIER informe l'AG que le Conseil d'Administration a décidé de confier une mission à Félicité ZEIFMAN et Luc ADJE afin que ceux-ci rédigent un rapport sur la situation du jeune avocat, avec toutes les contraintes qui pèsent sur ce statut.

9-Activité des barreaux membres année 2019

Stanley GASTON donne la parole à tous ceux qui le souhaiteraient afin qu'il informe l'assistance des événements, congrès, colloques, auxquels la CIB peut prendre part et/ou aider à organiser. Ce n'est pas toujours évident pour la CIB d'être présent ou d'aider à l'organisation, si bien qu'il est nécessaire de nous en prévenir à l'avance. Les événements communiqués sont les suivants :

- Saint-Yves à Port-au-Prince, sera célébrée en même temps qu'un séminaire de l'UIA, du 16 au 20 mai 2019,
- Rentrée solennelle du Sénégal aura lieu du 14 au 18 janvier 2019, sur le thème des nouvelles compétences de l'avocat, règlement n°5 UEMOA,
- 60 ans du barreau de Côte d'Ivoire, le 7 novembre 2019,
- Fête de la passation du bâton en Guadeloupe le 15 décembre 2018, Barreau Guadeloupe-St Martin projette d'organiser une conférence internationale OHADA et OHADAC en juin 2019,
- Sofia en Bulgarie, colloque internationale les 10 et 11 mai 2019 ayant pour thème la déontologie des avocats et des magistrats,
- Kinshasa RDC, rentrée du Barreau en juillet 2019,
- Cameroun, le Barreau devrait fêter sa rentrée en avril 2019,
- Au Gabon la rentrée aura lieu entre le 14 et le 16 février 2019
- Lille, séminaire sur l'intelligence artificielle en novembre 2019,
- Barreau de Goma, la journée des barreaux RDC pourrait être fêtée à Goma à l'occasion des trente ans de ce barreau.
- Rwanda, la rentrée du Barreau aura probablement lieu en mars.
- Congrès de l'union panafricaine des avocats à Lomé en juillet 2019,
- Congrès UEMOA fin septembre ou début octobre 2019,
- Pointe-Noire, journée de réflexion sur les exactions policières le 16 mai 2019.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

10-Bilan financier et budget 2019

Dominique TRICAUD prend la parole et commence par une bonne nouvelle : la CIB n'a jamais connu autant de membres qu'aujourd'hui. La preuve en est, ce Congrès de Lausanne est celui qui a réuni le plus grand nombre d'avocats en Europe.

Il ajoute que certains barreaux n'ont pas payé leurs cotisations. Il informe l'AG que Monsieur Jean-Louis ROUZE s'est gracieusement occupé des comptes de la CIB.

Il informe ensuite l'AG que les recettes de la CIB pour 2018 sont d'environ 150 000 euros et les dépenses de 88 000 euros.

Il fait valoir que ce résultat inespéré a plusieurs origines :

- Plusieurs membres du bureau n'ont pas demandé le remboursement de frais de déplacement élevés
- La CIB n'a pas payé de frais de structures (bureau, salle de réunion, téléphone, ordinateur, affranchissement etc) au cabinet de Bernard VATIER qui l'accueille. Sur l'exigence du commissaire aux comptes une participation symbolique de 500 euros/mois HT a été fixée.
- Nous avons reçu en 2018 des cotisations et des subventions qui auraient dû rentrer en 2017
- Plusieurs événements, provisionnés pour des sommes importantes (Tunis, Sofia ...) ont été reportés.

Il est proposé en conséquence le budget prévisionnel annexé.

A moyen terme, et en conservant une provision pour risque (accident pendant un Congrès, événements non prévus) de 50 000 euros nous pouvons affecter pendant 3 ans 30 000 euros de nos réserves au développement de la CIB, ce qui signifie que ces investissements devront générer de nouvelles recettes à la fin des 3 ans.

Jean-Louis ROUZE prend ensuite la parole et explique que beaucoup de travail a été fait, qu'aucune comparaison n'est possible puisqu'il ne s'est occupé des exercices précédents mais que ce rapport est le premier qui permettra, sur le long terme, de comparer les différentes années.

Par acclamation, le rapport 2018 et le budget 2019 est adopté. Un détail du rapport et des documents comptables sera bientôt accessible en ligne (PJ n°2).

11-Résolutions

Yves OSCHINSKY énonce le chapeau à mettre avant chaque résolution :

« La Conférence Internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lausanne en Suisse, pour son 33ème Congrès, du 5 au 7 décembre 2018,

Faisant écho au message qui a été délivré le 5 décembre 2018 à l'entame du Congrès par Robert Badinter, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, présent lors de sa création à Paris le 29 novembre 1985,

REAFFIRME que le cœur de son vise, dans la solidarité de ses membres,

- *la défense de l'indépendance des barreaux ;*
- *la défense et la promotion des droits de la défense et des règles du procès équitable ;*
- *la promotion des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, des valeurs de justice et de bonne gouvernance*

ADOpte les résolutions suivantes :

- *Résolution sur les refus de délivrance des visas*
- *Résolution en soutien au barreau de Port-au-Prince*
- *Résolution en soutien aux avocats de Turquie*
- *Résolution sur la demande de libération de Firmin YANGAMBI*
- *Résolution en soutien au barreau du Gabon*
- *Résolution en soutien au barreau du Tchad*
- *Résolution en soutien à Asia Bibi et à son conseil (Pakistan)*
- *Résolution relative à la représentation des jeunes avocats dans les instances ordinales*
- *Résolution sur les avocats stagiaires*
- *Résolution de remerciements »*

Les résolutions sont annexées.

12-34ème Congrès au Tchad

Monsieur le Bâtonnier Athanase MBAIGANGNON prend la parole un instant pour assurer l'organisation du 34ème Congrès de la CIB à N'Djamena.

13-Désignation du Barreau hôte du 35ème Congrès en 2020

Stanley GASTON demande quels sont les candidats. Monsieur le Bâtonnier NTOUTOUME informe l'AG que le barreau du Gabon est candidat. Monsieur le Bâtonnier KAVARUGANDA prend la parole et soutient la candidature du Gabon et informe qu'il soutiendra la candidature du Niger pour 2021.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

Le Barreau du GABON accueillera donc le 35ème Congrès de la CIB en 2020 !!!

Monsieur le Bâtonnier NTOUTOUME prend la parole et remercie tous ceux qui ont mené campagne, remercie également le Bâtonnier KAVARUGANDA.

14-Questions d'intérêt général

Monsieur Djovi GALLY prend la parole et commence par féliciter le Bâtonnier ELKAIM. Il explique qu'en tant que sage il a deux choses à dire. Il salue le programme mais espère que la CIB ne deviendra pas comme toutes les autres organisations, la CIB doit garder son esprit de convivialité et laisser plus de temps aux échanges. Par ailleurs il considère qu'il faut faire attention à la bureaucratie qui s'installe à mesure que la CIB grandit.